COMMISSION DES AGENTS SPORTIFS

PROCES-VERBAL N°1.1 DU 02 OCTOBRE 2013

SAISON 2013/2014

Consultation par voie électronique

Membres de la Commission des Agents Sportifs ayant répondu :

- Gauthier MOREUIL – Président
- Joseph BRONDE
- Olivier GARCIA
- Serge ELOI
- Jean-Claude TREMINTIN
- Jean-Paul ALORO

LA COMMISSION DES AGENTS SPORTIFS A ETE SAISIE D'UNE DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE QUALIFICATION PAR MONSIEUR PHILIPPE ANDRE.

Au vu de l'article L 222-15 du code du sport ;
Au vu des pièces et du dossier fournis par M. Philippe ANDRE,
Il est décidé, à la majorité des membres de la CAS qui se sont exprimés, de reconnaître la qualification d'agent sportif sur le territoire national de M. Philippe ANDRE.

Le Président,
Gauthier MOREUIL

Le Secrétaire de Séance,

Date d'approbation : En attente
Date de diffusion : 05/12/2013
Auteur : Gauthier MOREUIL